

Mes effets personnels, j'y tiens !



Protégez-les et évitez les pertes :

- N'apportez que ce qui est essentiel à votre autonomie;
- Remettez vos effets à vos proches ou rangez-les dans un endroit sécuritaire (adressez-vous au personnel au besoin);
- Informez le personnel si vous en avez de nouveaux.

Il en va de votre responsabilité en tant qu'utilisateur.

L'établissement n'est pas responsable d'assurer la protection des effets personnels des usagers.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest

Québec

